

Ouvrir sa classe aux familles :
Plus que donner les codes de l'école,
C'est participer à transmettre les valeurs de
la laïcité

Clothilde JOUZEAU KRAEUTLER

J'ouvre ma classe aux familles pas seulement pour assurer l'encadrement lors des sorties, mais pour participer de manière active à la tenue d'activités depuis plus de vingt ans. Mon expérience en milieu rural et urbain, à Paris, en banlieue et maintenant en province me permet de constater un certain nombre de bénéfices induits par ce dispositif.

L'ouverture de la classe aux familles permet de donner les codes de l'école dans un climat de confiance. Il ne s'agit pas d'être injonctive et de présenter ce qu'en tant qu'enseignante je pourrais attendre des familles, mais de laisser la classe se raconter. Les parents qui assistent ou participent à un atelier (jeux de société, graphisme, lecture d'albums, arts plastiques...) découvrent comment l'école fonctionne aujourd'hui en France. Tous les parents n'ont pas été à l'école en France (immigration récente), d'autres ont un mauvais souvenir de leur scolarisation, qu'il soit réel ou pas (reproduction des inégalités sociales et économiques reconnue par les différents rapports sur l'école en France). Permettre à ces parents de venir en classe favorise la découverte d'une école bienveillante comme ils ne la connaissent peut-être pas. Les parents qui sont en « immersion » osent parler, questionner. Ils apprennent à connaître l'enseignant, ses attentes, celles de l'institution. Les relations qui se tissent alors entre l'enseignant et les familles sont des relations de confiance. Elles facilitent la discussion lorsqu'il s'agit d'aborder des situations complexes. Les parents qui fréquentent la classe sont des alliés hors l'enceinte de l'école. Ils savent accompagner les autres, ceux qui se montrent fuyants. Les observations factuelles faites en classe permettent petit à petit d'aborder des questions de société, voire philosophiques.

Je prendrai deux exemples rencontrés en REP+. Le premier en élémentaire, plusieurs filles âgées de 9 ans et plus de ma classe ne venaient pas à la piscine.

Elles avaient des certificats médicaux, il ne m'appartenait pas de juger les raisons médicales évoquées. J'ai néanmoins rappelé aux familles l'obligation de participer à tous les enseignements, mais je ne pouvais faire plus. Les mères qui nous accompagnaient étaient en grande majorité voilées. Elles avaient des fils ou des filles plus jeunes qui se baignaient. J'ai pris le parti d'accompagner ces mères et de leur montrer les bienfaits de la natation en insistant sur le caractère scolaire, civique, sportif, le bien-être de leurs enfants... Jamais d'injonction.

Nous avions d'autre part, un projet sur l'année autour de *Comment apprenaient les enfants autrefois, de l'Antiquité à nos jours ?* Nous avons balayé les périodes à travers des récits, des témoignages d'enfants, des études de gravures, de tableaux... A la demande des mamans qui participaient à ces ateliers nous avons monté une exposition dans le hall de l'école afin que les parents et les élèves des autres classes, mais aussi les grands frères puissent la voir. Ces mamans se sont investies dans le projet. Elles ont participé aux ateliers, ont raconté leur école aux enfants. Ensemble, nous avons comparé l'école coranique fréquentée par les enfants le samedi et celle de la semaine : l'école publique laïque. Les gravures sur l'école au Moyen Age avec ses châtiments corporels ont donné lieu à des débats auxquels certains parents ont assisté. Les têtes couvertes des jeunes filles aussi. L'histoire de l'éducation était lue à travers des tableaux, ils étaient commentés, décodés... sans jugement de valeur. La découverte des lois Ferry lors de la visite du musée de l'école a lancé le débat sur la laïcité. C'est une maman qui a conclu en s'adressant aux enfants : « *c'est grâce à cette loi que vous êtes là, que vous pouvez apprendre sans être obligé de prier. Cette loi c'est une chance.* » Est-il utile de préciser que cette maman était voilée ? Que conformément à la loi du 15 mars 2004 je lui avais ouvert ma classe dans le respect de ce qui la différencie du fonctionnaire que je suis. Elle était suffisamment en confiance pour prendre la parole devant le groupe classe. Elle était dans l'affect, un parent devant son enfant et les autres de la cité. J'étais le professionnel factuel, qui cherchait à construire (instruire ?) avec les élèves et leurs parents, parce que l'école est le microcosme de la société. Ce qui s'est joué cette année-là est un modèle d'intégration sociale. Les mères ont depuis monté une association des « *femmes pudiques* ». Elles vont à la piscine, se retrouvent entre femmes, participent à la journée des Droits de la femme, sont parents élus, ont passé le permis de conduire... L'école leur a permis de trouver une place dans la société. Elles sont reconnaissantes à cette école ouverte, à cette société qui

leur fait une place dans le respect des différences. La laïcité n'est-ce pas la liberté d'avoir une opinion ? Une religion, ou pas ? La laïcité n'est-ce pas le respect de la pluralité et des différences ?

« *Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité*¹. » Refuser l'accès à la classe à des mamans parce qu'elles sont voilées, ne serait-ce pas faire une différence ? Faut-il refouler une maman qui arbore des piercings et des pointillés tatoués sur le cou qui suggère qu'elle est dé-coupable ? Ne doit-on échanger qu'avec celle qui arbore un style plus classique ? Celle qui connaît les codes de l'école ? Celle qui appartient à une classe socio-économique proche de celle de l'enseignant ? L'école n'a-t-elle pas pour vocation d'instruire et d'éduquer dans le respect des différences ? N'est-elle pas le véhicule des valeurs de la société laïque démocratique et républicaine ? N'est-elle pas un espace d'échange privilégié pour construire des relations et des compétences transférables dans la vie civile ? Le *principe d'égalité des chances* ne signifie-t-il pas que le fonctionnaire s'efforce de tout mettre en œuvre pour que chaque élève réussisse et progresse, afin de l'aider à être le citoyen de demain qui respecte et garantit les valeurs de la République démocratique et laïque. Ouvrir sa classe à tous les parents, en restant le garant de la tenue des propos et des activités menées n'est-ce pas mettre en pratique « *la neutralité de l'Etat* » ?

La présence des parents m'a permis cette année de présenter comment nous avons abordé la question de la prière lors d'un conseil d'enfants. En effet, deux élèves âgées de 5 ans avaient fait ou simulé la prière en classe. Nous avons parlé du fait religieux, nous avons recensé différentes religions pratiquées par des élèves de la classe, nous avons recensé les points communs à toutes, comme la prière et un lieu de culte. Nous avons aussi parlé de l'athéisme. De ces confrontations, nous en avons déduit que cela relevait du privé « *le Dieu c'est à la maison, pas à l'école* ». Les parents avec lesquels j'ai ensuite parlé de ce débat n'étaient pas choqués, mais même plutôt rassurés de sa tenue. Ils ont été sensibles à la neutralité du débat, à l'absence de jugement d'une conclusion sans appel. La laïcité garantit la diversité des cultes. Les parents ont été un relai efficace auprès de ceux, absents, dont les enfants aussi étaient concernés. Ouvrir ma classe ce jour a permis de ne pas laisser naître et se propager des rumeurs

¹ article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifié par la loi du 20 avril 2016

sur ce qui s'y passait. Cette action est conforme au principe évoqué dans la circulaire du 15 mars 2015 : « *Parce que l'intolérance et les préjugés se nourrissent de l'ignorance, la laïcité suppose également une meilleure connaissance réciproque y compris en matière de religion. À cet égard, les enseignements dispensés peuvent tous contribuer à consolider les assises d'une telle connaissance. De même, les activités de "vivre ensemble" à l'école primaire, l'éducation civique au collège ou l'éducation civique, juridique et sociale au lycée constituent des moments privilégiés pour faire progresser la tolérance et le respect de l'autre.* » Laisser participer les mamans quel que soit leur tenue n'est-ce pas mettre en pratique le principe de tolérance et d'ouverture à la diversité ? N'est-ce pas faire preuve de respect ?

L'école est un lieu d'apprentissage des règles de vie en collectivité. L'enseignant, le fonctionnaire ne doit-il pas être un modèle ?

Penser que les restrictions évoquées dans la circulaire d'application du 15 mars 2017 qui dispose que « *La loi du 15 mars 2004 interdit, par exemple, le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles, collèges et lycées publics* », s'appliquent aux parents serait une interprétation qui semble erronée puisque dans la loi de 2004 il est expressément précisé au paragraphe 2-3 que « *La loi ne concerne pas les parents d'élèves* ».

Le parent d'élève même lorsqu'il participe à la tenue d'un atelier n'est pas un fonctionnaire, ni assimilé ; il est sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant qui reste l'organisateur et le chef d'orchestre de ce qui se passe dans sa classe avec les élèves dont il a la charge.

L'école inclusive n'est-elle pas une école ouverte aux différences, une école qui participe à changer les regards, une école qui participe à développer des échanges bienveillants et respectueux transférables à la société ?